



Oradour, le RN et France 3 Limousin : L'impartialité de l'information n'est pas à géométrie variable !

Faire le point sur les travaux de rénovation en cours au Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane : il s'agissait d'un reportage ordinaire sur un sujet qui ne l'est pas, puisque chacun a entendu parler du massacre du 10 juin 1944.

Ce reportage est passé en primo-diffusion dans le journal régional de 19h15 sur France 3 Limousin du 1^{er} octobre.

En tant que financeur et gestionnaire de cette structure, le président socialiste du département y a exprimé en interview ses inquiétudes en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en affirmant « combattre les idées fascistes, et les idées portées par le RN ».

Et, surprise : juste derrière est passé un « verbatim » du responsable du RN 87. La rédaction en chef adjointe a semble-t-il cru bon de prendre les devants en téléphonant au RN avant que le reportage ne soit diffusé et avant que toute publication ait eu lieu. À quelques dizaines de minutes de la prise d'antenne, la hiérarchie a exigé de la présentatrice que malgré ses réticences, elle donne lecture de ce verbatim.

Le RN, aucunement invité à la visite de chantier, a donc eu connaissance des propos exprimés avant même leur diffusion, ce qui est grave. Un « droit de regard par anticipation » accordé par la rédaction en chef adjointe de France 3 Limousin.

Cette décision signe selon nous un précédent dangereux pour notre profession.

Que répondrons-nous dorénavant à nos interlocuteurs qui souhaiteraient voir le reportage avant sa diffusion ? La règle était jusqu'à présent la même pour tout le monde.

Dans quelle position intenable la direction a-t-elle mis ses équipes ? Y a-t-elle au moins songé ?

En parallèle au service web, la journaliste qui a co-écrit l'article sur le même sujet... n'a pas pu le publier en l'état. L'adjoint chargé de l'édition web a refusé sa publication en l'absence des propos du Rassemblement National.

Après lui avoir demandé de « rentrer chez elle » et en lui signifiant qu'il était « son chef » à l'issue du coup de téléphone, l'adjoint a repris la main sur l'article, l'a changé en apportant les éléments du RN. Le tout en omettant de le signer en son propre nom, et en laissant celui des deux journalistes opposées à l'ajout des propos, lesquelles avaient proposé de recontextualiser l'histoire entre Oradour et le parti d'extrême droite.

Concernant la temporalité des faits, il n'était nullement nécessaire d'appeler avant même la diffusion du reportage les responsables du RN, qui ont ensuite eu tout le temps de réagir dans le cadre de l'exercice de propos contradictoires. Une faute, doublée d'une entorse inacceptable à la déontologie, le parti d'extrême-droite ayant eu connaissance avant les téléspectateurs du contenu du reportage.

Concernant l'obligation faite in extremis aux salariées d'ajouter le verbatim, nous rappelons que la Charte d'éthique professionnelle des journalistes, annexée à notre accord collectif de 2023, stipule p. 307 notamment que « *Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une*

opinion contraire à sa conviction ou sa conscience professionnelle, ni aux principes et règles de cette charte ». Une charte qui par ailleurs a été élaborée puis revue dans les mêmes termes par l'ensemble de la profession, notamment depuis 1971 (charte de Munich).

Nous apportons notre soutien à l'ensemble des personnels de France 3 Limousin qui, sur une initiative personnelle des encadrants, se sont vus malgré eux affligés d'une suspicion de connivence avec un parti politique qui, par ailleurs, veut ouvertement mettre fin à l'audiovisuel public.

Dans la période qui s'annonce, il est plus que jamais conseillé de garder son sang-froid, et l'encadrement serait bien avisé d'y réfléchir. Au risque sinon de ne plus être crédible, pas même devant les collègues, dont beaucoup sont outrés de ce type de management.

Nous appelons une fois de plus l'encadrement à davantage de discernement, moins d'approximations en cette période sensible, et à plus de confiance dans ses équipes.

Fait à Limoges, le 5 octobre 2026

Les syndicats CFDT, CGT, SNJ et Sud